



Bulletin d'adhésion 2026 - 2027

« Objectif La Forme » LES MARCHEURS

Période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

☐ Nouvelle inscription

☐ Réinscription

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° tél :

Courriel : _____@_____

Cotisation : (ALB dont MAIF = 5€) + (OLF Activités = 20 €) **total de 25 €**

(En cas d'inscription en cours d'année, l'adhésion ALB est à 5 € et la cotisation est calculé au prorata du temps restant)

Règlement à joindre obligatoirement : Chèque à l'ordre de l'ALB

N° chèque : **Banque :** (encaissement janvier 2027)

(Si le chèque n'est pas à votre nom, merci de le préciser au dos du chèque)

Je consens à l'usage de mes données personnelles, ceci dans le cadre de la RGPD.

Droit à l'image : oui / non (entourer la réponse)

Fait le À (ville)

Signature de l'adhérent(e)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Pour l'exercer, adressez-vous à l'administrateur du site ALB.

L'association ALB s'engage à appliquer et respecter le texte de la R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données), texte réglementaire européen, adopté par la France le 20 juin 2018 et inscrit dans la continuité de la loi « Informatique et Libertés ».

Amicale Laïque Blanquefort-Caychac 8 rue Raymond Valet 33290 Blanquefort

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Adresse mail : alb.blanquefort@gmail.com

- **INSCRIPTION via le SITE** : Vous pouvez vous inscrire directement sur le site de l'Amicale en y saisissant vos données personnelles et celles de votre chèque. (alb-blanquefort.fr)

Bulletin d'adhésion 2026 - 2027
« Objectif La Forme » LES MARCHEURS
Période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

Activité RANDONNEURS « OLF »

« Objectif La Forme » est une activité de joyeux randonneurs de l'Amicale Laïque »

Qui partagent le plaisir de marcher en groupe, de découvrir la nature, des paysages, des sites pittoresques et de savourer de jolis moments de convivialité.

Nos destinations sont variées entre cheminements au sein de notre commune ou de communes voisines, évasions vers des lieux de Gironde et séjours vers des territoires plus éloignés de notre beau pays pour s'y adonner à notre activité

Une réunion est tenue chaque trimestre par le ou la responsable chargée du bon fonctionnement de l'activité. Elle permet de faire le point et d'élaborer le programme du trimestre suivant, voire celui de périodes plus éloignées dans l'année.

L'organisation de l'activité est basée sur le principe de prise de responsabilités partagées entre tous les adhérents.

Nos Marches en locale :

Les marches se déroulent sur la commune et/ou sur les communes avoisinantes.

Point de rendez-vous : le parking du lavoir de Caychac, face à l'église.

Marche du LUNDI : durée +/- 3 h

Départ à 13 h 30 toute l'année sauf en été.

Départ à 9 h en été.

Marche rapide du MARDI : durée 1 h 30

Co-voiturage à 13 h 45 au départ du lavoir de Caychac.

Départ de la marche à 14 h depuis le **stade du Palio**, forêt du Taillan-Médoc

Marches du JEUDI :

Départ à 9 h 30 pour **2 h** de marche.

Départ à 14 h **du parking de la salle de Tanaïs** pour **1 h 30** de marche.

Nos randonnées hors commune :

Elles sont anticipées, préparées et reconnues par les animateurs (groupe de bénévoles participant activement à la recherche et l'organisation de marches) de l'activité. Ce sont des marches entre 12 à 16 kms organisées à la journée avec pique-nique sorti du sac, à une fréquence d'environ 2 lundis par mois en avril/mai/juin/septembre/octobre. Départ du lavoir de Caychac, regroupement par véhicule.

Notre SÉCURITÉ :

Le groupe de marcheurs est souvent important.

Au départ de chaque randonnée, les consignes de sécurité sont rappelées et il est demandé à chaque randonneur de les respecter :

- ne pas laisser s'étirer le groupe
 - rester ensemble le plus possible
 - marcher sur le même côté de la route lorsque le circuit emprunte des voies ouvertes à la circulation.
- Les animateurs de la marche portent des gilets réfléchissants et sont également munis d'une trousse de premiers secours.

Maj. le 15 décembre 2025